

Lausanne, le 14 décembre 2023

## Bilan 2023 et perspectives

---

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, nous avons le plaisir de vous transmettre diverses informations relatives aux activités de la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG).

Le début de l'année 2023 a été marqué par l'élaboration et la validation d'une stratégie cantonale en matière de géoinformation validée par le Conseil d'Etat. Celle-ci vise *in fine* à renforcer la qualité des géodonnées en tant que partie intégrante du patrimoine de l'Etat de Vaud. La mise en œuvre a commencé avec la documentation du patrimoine sous gestion et la définition des processus de gouvernance renforcée.

Tout au long de l'année, la DCG a également dû produire un effort important pour boucler plusieurs entreprises financées par le crédit de CHF 27.16 mios de 2009, qui est aujourd'hui clôturé.

L'automne a été marqué par le déménagement de la DCG dans des locaux provisoires à la rue Caroline. Selon la planification actuelle des travaux de réaménagement des locaux de la Riponne, la DCG devrait retourner sur ce site au début des vacances d'été 2024.

En cette fin de l'année, la DCG élabore le plan cantonal de mise en œuvre de la mensuration officielle pour la période 2024-2027. Ce plan s'inscrit dans la continuité de la stratégie définie dans le crédit cantonal de CHF 43.6 mios obtenu en 2020. Il servira de base à la conclusion d'une nouvelle convention-programme avec la Confédération garantissant le versement de plusieurs millions de francs d'indemnités fédérales.

### Travaux de mensuration officielle

Les secteurs couverts par des cadastres transitoires ou par des numérisations non qualifiées sont prioritairement remplacés par de nouvelles mensurations. Courant 2023, la DCG a été en mesure de déclencher uniquement deux entreprises de **premier relevé** en procédure ouverte sur Vaulion et Aubonne-Montherod. Afin d'adjuger un plus grand nombre d'entreprises dès 2024, des travaux préparatoires sont en cours ou terminés sur les communes de Chavannes-le-Veyron, Grancy, Senarclens, Daillens, Eclépens, Orny, La Sarraz, Montpreveyres, Poliez-Pittet, Trey, Henniez et Villarzel.

Depuis le début de cette année, la DCG constate que les **délais** peinent de plus en plus à être respectés alors que le Canton de Vaud est déjà très en retard au niveau Suisse. Il importe donc de rappeler que les retards doivent être justifiés, qu'ils sont pris en compte dans l'évaluation des offres lors des marchés publics et peuvent conduire à des pénalités financières. La DCG constate aussi que certains dossiers font parfois l'objet de trop nombreux allers-retours. Cette situation induit une augmentation de charge importante et péjore le traitement de la majorité des dossiers de qualité très satisfaisante. Une analyse fine de la situation sera réalisée début 2024 et un courrier sera adressé à l'ensemble des adjudicataires pour leur permettre d'améliorer la situation.

Toutes les entreprises de **mise à jour périodique** sont désormais bouclées et ont laissé place à des travaux de mise à niveau en zone urbanisée. Dans ces zones, la **mise à**

**niveau** s'est poursuivie en 2023 avec le lancement de trois nouvelles entreprises couvrant 820 hectares et concernant 20 communes. Trois nouvelles entreprises de mise à niveau sont planifiées pour 2024 et couvriront près de 970 hectares sur 11 communes.

Quelques améliorations ont aussi été apportées dans **VeriVD** afin de faciliter son utilisation : gestion des arcs de cercles, conservation des justificatifs, etc.

### Mise à jour permanente – MO

Le nombre de **dossiers de mutation** continue de légèrement diminuer. Des informations détaillées seront transmises début 2024 aux bureaux. Les flux restent très variables mais l'organisation interne permet de traiter les dossiers fonciers dans le délai usuel de 2 jours.

La stratégie de reprise automatique des mutations au format Interlis se poursuit et le **seuil Interlis** sera maintenu à **20 points tous thèmes** confondus en 2024.

Depuis l'introduction du processus d'intégration des bâtiments projetés en 2016, près de 10'000 enquêtes, contenant un ou plusieurs bâtiments, ont été livrées par les bureaux. En 2023, 87% des enquêtes ayant reçu un permis de construire durant les trois premiers trimestres ont été transmises sans délai. Les relances auprès des bureaux pour obtenir les dossiers manquants sont en diminution et nous remercions chaleureusement les bureaux qui ont optimisé leurs processus internes pour nous transmettre ces bâtiments.

### Infrastructure cantonale de géodonnées – ICDG

En 2023, l'infrastructure cantonale de géodonnées a poursuivi son développement avec l'adjonction de nouvelles géodonnées de base. Le **guichet cartographique** et la **diffusion des géodonnées** ont été alimentés par des données relatives à différents thèmes, tels que « Patrimoine, Sécurité et Santé ». Le thème « Mensuration cadastrale » a lui aussi été complété avec l'ajout des « territoires en mouvement permanent ».

Le projet d'acquisition de la couverture cantonale en géodonnées **bathymétriques** a été clôturé. Toutes les données sont disponibles à la commande et un MNT complet du canton de Vaud a été élaboré en combinant les données bathymétriques et altimétriques.

Des données relatives à la forêt (lisières forestières statiques et distance à la forêt) sont désormais disponibles en consultation et à la commande sur l'ensemble du canton. Elles ont par ailleurs été intégrées comme nouvelles restrictions de droit public à la propriété foncière dans le **cadastre RDPPF**. Le portail [www.rdppf.vd.ch](http://www.rdppf.vd.ch) a été complété le 12 décembre avec de nouvelles fonctionnalités : recherche documentaire et restrictions en projet avec effet juridique anticipé. Les espaces réservés aux eaux seront introduits dans le cadastre RDPPF au fur et à mesure de l'acquisition de cette nouvelle géodonnée.

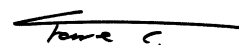
### Dispositions de fin d'année

En application du principe d'échéance, toutes les **prestations** réalisées en **2023** devront être facturées et transmises à la DCG au plus tard pour le **12 janvier 2024**. Le respect de cette exigence contractuelle est d'autant plus d'important que le taux de TVA passera à 8.1% dès l'année prochaine.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre site web sous <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/cadastre-et-geoinformation/>

Nous vous prions de relayer ces informations dans vos bureaux, vous remercions pour votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024.

Le Géomètre cantonal



Cyril FAVRE